

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 39 (1894)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Actes officiels

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ACTES OFFICIELS

---

**Nominations et démissions.** — Le Conseil fédéral a composé comme suit la commission fédérale d'artillerie pour la période administrative, allant du 1<sup>er</sup> avril 1894 au 1<sup>er</sup> avril 1897, savoir :

MM. Arnold Schumacher, colonel, chef de l'artillerie, à Berne, président. Otto Hebbel, colonel, instructeur en chef de l'artillerie, à St-Gall. Alfred von Steiger, colonel, chef de la section administrative de l'intendance fédérale du matériel de guerre, à Berne. Conrad von Orelli, colonel, chef de la section technique de cette intendance, à Berne. Alfred Roth, colonel, chef de la station d'essais d'artillerie, à Thoun. M. Turrettini, colonel, à Genève. qui n'a pas accepté sa nomination, Jacques Buser, lieutenant-colonel, à Sissach. Frédéric von Tscharnier, lieutenant-colonel, à Thoun. Edouard Dubied, major, à Couvet.

Il a relevé, sur sa demande, M. Ernest Grieb, colonel-brigadier, à Berthoud (Berne), de son commandement de la VIII<sup>e</sup> brigade d'infanterie d'élite, et il l'a mis à sa disposition en conformité de l'article 58 de la loi sur l'organisation militaire fédérale. Il a nommé à sa place, avec promotion au grade de colonel, M. Hermann Heller, lieutenant-colonel, à Lucerne, actuellement commandant du 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Il a promu au grade de capitaine de l'artillerie de forteresse MM. Alfred Tschudi, à Schwanden, et Albert Amsler, à Schaffhouse, premiers-lieutenants dans la compagnie de forteresse n<sup>o</sup> 2.

Le Conseil fédéral a nommé M. Jean-Baptiste Müller, curé à Ventone (Valais), aumônier du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, et M. Gottfried Jent, pasteur à Langnau, aumônier du lazareth n<sup>o</sup> IV.

Le département militaire fédéral a fait les nominations suivantes :

*Forteresse du Gothard.*

Commandant du fort d'Airolo et instructeur de l'artillerie de forteresse, M. Adolphe Hadorn, de Toffen (Berne), capitaine d'artillerie de forteresse.

*Forteresse de St-Maurice.*

Commandant de la place, M. Edouard Dietler, d'Arberg (Berne), major d'artillerie, avec siège à Lavey (Vaud).

Officier du matériel et électrotechnicien (provisoire), Alfred Torricelli, de Lugano (Tessin), avec siège à Lavey.

Intendant du fort, M. Henri Chessex, de Territet (Vaud), lieutenant d'artillerie de forteresse, avec siège à Dailly.

Adjoint de l'intendant du fort, M. Henri Pascal, de Lausanne, lieutenant, avec siège à Lavey ou à Dailly.

Sont nommés lieutenants-colonels MM. les majors Ernest Decollogny, à Lausanne, actuellement commandant du bat. n° 3, et Louis Colombi, à Bellinzone, commandant du bat. 4 d'élite; M. le lieutenant-colonel Decollogny prend le commandement du II<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à la place de M. le lieutenant-colonel Sarrasin qui prend le commandement de la seconde brigade. M. Colombi est mis à disposition.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de major de fusiliers, M. le capitaine Paul *Auberjonois*, à Lausanne, et lui a donné le commandement du bataillon 9 de landwehr.



## NOUVELLES ET CHRONIQUE

**Vaud.** — *Collégien et empereur.* — Les journaux lausannois ont raconté l'histoire suivante :

« Roger de Weiss, âgé de 12 ans, élève de 4<sup>me</sup> du Collège cantonal à Lausanne, fils de M. de Weiss, greffier au Tribunal fédéral, n'était pas ce qu'on appelle un mauvais écolier; mais, quoique d'intelligence vive, il ne mordait guère à l'enseignement classique; il ne se sentait pas le tempérament d'un futur avocat, pasteur ou professeur; l'idée de poursuivre pendant de longues années encore des études qui ne lui disaient rien, le tourmentait. C'est sous l'empire de cette idée que, ne prenant conseil que de lui-même, il écrivit en secret à... Guillaume II, empereur d'Allemagne et roi de Prusse.

» Son épître disait en substance que l'écrivain en était un jeune élève du Collège cantonal de Lausanne, fils de M. le greffier du plus haut tribunal de la Suisse, arrière-petit-fils d'un général, qui ne faisait rien de bon au Collège cantonal et sollicitait la faveur d'entrer dans l'armée allemande; qui éprouvait beaucoup d'admiration pour l'empereur; aimait aussi ses enfants dont il avait vu les portraits dans un album et priait Sa Majesté de saluer plus particulièrement le second de ses fils. Le pli contenant cette lettre portait à un angle : *Persönlich* (personnel); il était adressé à *Monsieur l'empereur Guillaume, à Berlin.*

» Guillaume II ne jeta pas au panier la missive du collégien, dont le ton à la fois décidé et naïf ne dut pas lui déplaire. Il fit prendre par le ministre suisse à Berlin des renseignements sur la famille de son jeune correspondant. Inutile de dire que ces renseignements, corroborés par l'ambassade allemande à Berne, furent les meilleurs.

» De tout ceci ne se doutait nullement le père de Roger, lorsqu'il y a